



Extrait du registre
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 NOVEMBRE 2020

Date de convocation

29/10/2020

L'an 2020, le 5 NOVEMBRE 2020 à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire

Date d'affichage de la délibération

10/11/2020

Etaient présents :

Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Aurélien DELHOMMEAU, Nathalie PLASSAIS, Virginie HOUDOIN, Alexandre HUBERT, Valérie PRUDHOMME, Michel JUDALET, Jacques TIMMERMAN, Benoît ANGELO, Patricia BESNIER

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Absent excusé : Pierre CERBELLE

Procurations :

Néant

Secrétaire de Séance :

Alexandre HUBERT

Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Approbation, à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 1^{er} Octobre 2020

Délib n°05-11-20-01

STECAL sur parcelle 228 La Chapelle du Chêne

Madame TETU-EDIN informe le conseil municipal que l'ancien mandat a émis un avis favorable sur le projet du PLUi lors de la réunion du 27/01/2020.

Lors de ce conseil, une interrogation avait été soulevée par plusieurs conseillers municipaux concernant la zone Aa située sur la parcelle 228 à la Chapelle du Chêne. Les élus voulaient savoir quel projet était envisagé à cet endroit. Il leur a été répondu que la construction d'une station de lavage serait envisagée et que ce point pourrait être vu lors de l'enquête publique. Des membres du conseil municipal n'étaient pas favorables à cette zone « stecal » mais cette réserve n'a pas été stipulée dans le compte-rendu.

Les riverains ont adressé une pétition à Madame Le Maire de Vion. Madame TETU-EDIN Brigitte a voulu la remettre au commissaire enquêteur lors de la permanence en mairie le JEUDI 29 OCTOBRE 2020.

Le commissaire-enquêteur a demandé que les riverains fassent un courrier à son attention afin de l'insérer dans le registre d'enquête publique et que le conseil municipal pouvait également délibérer sur ce point.

Madame TETU-EDIN demande l'avis au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal demande le retrait de cette zone « stecal » Aa sur la parcelle 228 pour les raisons suivantes :

- trop près des habitations pour une station de lavage ou toutes autres activités ?
- Circulation des camions trop près des habitations et donc trop dangereux.

Délibn°05-11-20-02

Emprunt

Madame Le Maire rappelle que pour les besoins de financement des investissements dont les travaux impasse des Primevères, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différentes offres et des conditions générales, et après en avoir délibéré,

DEDIDE de retenir la proposition de prêt de la CAISSE D'EPARGNE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 300 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements dont les travaux impasse des Primevères

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/04/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.48 %

Base de calcul des intérêts : 30/360

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : progressif à échéances constantes

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité (non plafonnée).

Frais de dossier : 300 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Caisse d'Epargne.

Délibn°05-11-20-03

Tarifs 2021 – Garderie scolaire

Pour 2021, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le prix de la garderie. A savoir, le tarif est de 1.65 euros la séquence.

Délibn°05-11-20-04

Tarifs 2021 – Cantine

A compter du 1^{er} janvier 2021, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les tarifs, à savoir :

<i>REPAS ENFANT</i>	3.55 €
<i>REPAS ADULTE</i>	6.60 €

Délibn°05-11-20-05

Tarifs 2021 – concessions cimetière

A compter du 1^{er} janvier 2021, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de fixer le prix d'une concession trentenaire à 75 €.

Délibn°05-11-20-06

Tarifs 2021 – Prix des emplacements sur le site cinéraire dans le cimetière

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux les tarifs des cavurnes et des emplacements columbarium.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le prix des emplacements sur le site cinéraire de Vion :

A savoir :

CAVURNE

15 ans	285 €
30 ans	570 €

EMPLACEMENT CASE COLUMBARUM

15 ans	390 €
30 ans	780 €

Délibn°05-11-20-07

Tarifs 2021 – Location salle polyvalente et modalités de fonctionnement

A compter du 1^{er} janvier 2021, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs de la salle polyvalente.

Les conditions de fonctionnement sont fixées comme suit :

	<i>Particuliers VION</i>		<i>Particuliers et sociétés extérieures</i>	
	ACOMPTE <i>A demander à la signature du contrat</i>	COÛT TOTAL DE LA LOCATION <i>1 journée</i>	ACOMPTE <i>A demander à la signature du contrat</i>	COÛT TOTAL DE LA LOCATION <i>1 journée</i>
<i>de salle seule</i>	20 €	71 €	40 €	144 €
<i>de salle + cuisine</i>	50 €	196 €	75 €	288 €
<i>de salle + petite salle (sans cuisine)</i>	50 €	196 €	75 €	288 €
<i>de salle seule</i>	45 €	178 €	65 €	262 €
<i>de salle + cuisine</i>	60 €	241 €	85 €	342 €
<i>de la salle</i>	75 €	290 €	100 €	397 €
<i>d'honneur</i>	20 €	71 €	40 €	144 €
<i>activités culturelles entrée gratuite</i>	0 €	0 €	40 €	144 €
<i>location de travail</i>	0 €	0 €	40 €	144 €

Le forfait ménage = 80 €

Si location 2 journées = le prix d'une location petite salle sera ajoutée.

Les personnes de Vion et de l'extérieur qui souhaitent avoir la salle le vendredi devront régler la somme de 70 €.

Les associations de Vion qui se désisteront moins de mois avant la date devront régler la somme de 50 € si la salle n'est pas relouée.

Délibn°05-11-20-08

Vente de foin

La commune accepte de vendre du foin à

Monsieur REZÉ Arnaud « Les Brûlais » 72300 SOLESMES pour la somme de 615.37 €

SARL REMON 53170 – VILLIERS CHARLEMAGNE pour la somme de 475.43 €

Délibn°05-11-20-09

Convention de recouvrement des produits locaux entre la commune et la trésorerie de Sablé sur Sarthe

Madame Le Maire présente la convention de recouvrement des produits locaux qui doit être prise entre la commune et la trésorerie de Sablé sur Sarthe.

Cette convention a pour but :

- d'améliorer et sécuriser le recouvrement de produits locaux
- faciliter la vie de l'usager
- supprimer pour nos services respectifs les tâches matérielles sans valeur ajoutée et chronophages
- réduire le coût du traitement des opérations.

Madame TETU-EDIN Brigitte présente aux conseillers municipaux les seuils (annexe 3).

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE les seuils proposés dans la convention
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibn°05-11-20-10

Devis réfection peinture façade arrière logements du Prieuré

Madame Le Maire présente les différents devis concernant la réfection de la façade arrière des logements du Prieuré.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise GUEROT RENOV pour un montant de 5 599.81 € HT soit 6 159.79 € TTC.

Les travaux se feront au moment le plus judicieux en fonction des conditions météorologiques et des travaux sur le bâtiment situé à côté que la commune vient d'acquérir.

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Madame RIBOT Sylvie, adjointe, présente aux conseillers municipaux une synthèse du rapport annuel sur la qualité et le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Madame Le Maire rappelle que ce rapport a été envoyé par voie dématérialisée à tous les conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport et celui-ci n'appelle aucune observation.

Créances éteintes et décision modificative budgétaire n° 5

Madame Le Maire présente l'état de titres irrécouvrables reçu des services de la Trésorerie.

TRESORERIE DE SABLE		COMMUNE DE VION			BC 565000		
Référence N° de Titre	Nom Prénom	Sommes restant à recouvrer sur			Motifs d'irrecouvrabilité invoqués par le comptable		
		2017	2018				
T444	HUBERT Valerie	44,43 €			Procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire- Effacement des dettes au 09/08/2018		
T-472		19,00 €					
T-498		228,23 €					
T-569		230,23 €					
T-661		230,23 €					
T-748		230,23 €					
2017		982,35 €					
T-21				290,23 €			
T-93				149,23 €			
T-165				149,23 €			
T-231				149,23 €			
T-304				149,23 €			
T-377				290,23 €			
T-470				290,23 €			
2018				1 467,61 €			
Total / Sous Total :		982,35	1 467,61	0,00		0,00	
TOTAL GENERAL :			2 449,96				

Les créances concernées seront imputées en dépense au compte 6542 intitulé « créances éteintes », du budget principal.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la date du redevable.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à 2 449,96 € concernant des loyers de Mme Hubert Valérie suite à dossier de surendettement.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'extinction des créances.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

-d'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération

-d'autoriser Madame Le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

-d'effectuer la décision modificative budgétaire suivante, du fait que les crédits votés lors de la délibération n° 01-10-20-13 ne sont pas suffisants

Cpte 6542	Créances éteintes	+0.36 €
Cpte 615221	Entretien bâtiments	- 0.36 €

Questions diverses

Acquisitions immeuble : Monsieur TIMMERMAN fait part qu'il aurait été souhaitable que cet immeuble soit visité avant l'acquisition. Madame le Maire informe que le bâtiment avait été visité sous l'ancien mandat par plusieurs conseillers dont Mr Timmerman. Madame Le Maire en a pris bonne note pour une prochaine acquisition.

Landes communales : Monsieur TIMMERMAN demande un état des Landes afin de connaître les locataires et les parcelles. Il fait remarquer également que des Landes sont mal entretenues. Monsieur REGNER propose de réunir la commission travaux pour aller voir les parcelles. Madame TETU-EDIN rappelle le nom des membres de cette commission.

Sécurisation Rue de la Pelleterie : Madame TETU-EDIN Brigitte présente le plan établi par la communauté de Communes de Sablé et celui élaboré après la réunion avec les riverains. Une réunion est en cours de programmation avec les services de la Communauté de communes de Sablé et le Département afin de valider le projet. Un plan a été transmis à tous les riverains.

Association T'es pas sol : Madame Le Maire informe le conseil municipal que l'association ne souhaite pas avoir la subvention pour 2020 du fait qu'ils n'ont pas pu faire de représentation suite au Covid. Les conseillers souhaitent toutefois verser cette subvention car l'absence de représentations n'est pas de leur fait.

Devis restauration Croix Rue de la Chapelle du Chêne et croix du cimetière : Le devis de l'entreprise Grevet est présenté au conseil municipal pour un montant de 15 451.46 € TTC. Le dossier est à l'étude afin de trouver des subventions (Fondation du patrimoine...) ou des dons.

Commission fleurissement/illuminations: La commission s'est réunie le lundi 2/11/20 afin de faire le tour de la commune. Des idées sont en cours d'étude (entrée de bourg, rue des Sapins, fresque sur pignon école, autour de l'église...) Des illuminations ont été achetées pour le bourg et la chapelle du chêne pour un montant 2525.35 € HT. Les derniers achats datent d'avant 2014.

Confinement : Des associations peuvent venir en aide aux citoyens : la cuisine centrale pour le portage de repas à domicile, Sablé unis, la Croix rouge ou le CISPD (0243625050).

Réunion : Une réunion est prévue avec le conseiller en énergie partagé du Pays Vallée de la Sarthe le Mardi 10/11/20 afin d'effectuer une étude concernant l'isolation de différents bâtiments publics ou sur la chaudière à fioul de l'école qui date de 2000.

Signatures des actes notariés : Les signatures pour le lotissement la pièce du Calvaire sont en attente de pièces et du rendez-vous.

L'acquisition du bâtiment 1 impasse de la place sera signé le 26/11/20.

Masques : Appel aux couturières afin de confectionner des masques pour les enfants de l'école.

Machine à pain : Le conseil municipal émet un accord de principe afin d'effectuer une étude pour l'installation d'une machine à pain à la Chapelle du Chêne. La commune aurait à sa charge l'installation électrique ainsi que la consommation annuelle.

La prochaine réunion est fixée au lundi 7 décembre à 20 h. Les modalités de cette réunion seront précisées ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Brigitte TETU-EDIN	Daniel REGNER
Sylvie RIBOT	Laurent CARTIER
Chantal REGNER	Aurélien DELHOMMEAU
Nathalie PLASSAIS	Pierre CERBELLE Absent excusé
Virginie HOUDOIN	Alexandre HUBERT
Valérie PRUDHOMME	Michel JUDALET
Jacques TIMMERMAN	Patricia BESNIER
Benoit ANGELO	

